

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 18 septembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 28 septembre 2020

RESSOURCES HUMAINES – AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE TERRITORIALISEE ENTRE LA DELEGATION DE POITOU-CHARENTES DU CNFPT ET LA CAN

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Christelle CHASSAGNE à Bastien MARCHIVE, Guillaume JUIN à Eric PERSAIS, Gérard LEFEVRE à Jérôme BALOGÉ, Jérémy ROBINEAU à Gérard EPOULET, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL

Titulaires absents suppléés :

Clément COHEN par Anne ULVOAS, Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, Michel PAILLEY

Titulaire absent excusé :

Gérard LABORDERIE

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Eric PERSAIS

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C22-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 28 SEPTEMBRE 2020

**RESSOURCES HUMAINES – AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT DE FORMATION
PROFESSIONNELLE TERRITORIALISEE ENTRE LA DELEGATION DE POITOU-CHARENTES DU
CNFPT ET LA CAN**

Madame **Sonia LUSSIEZ**, Déléguée du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale modifiée,

Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

Considérant l'avis du Comité Technique,

Considérant l'avis du CHSCT,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place des mesures de sécurité sanitaires de lutte contre la pandémie de COVID19, un nouvel article est ajouté à la convention de partenariat avec le CNFPT pour en préciser les modalités d'application lors des stages organisés en présentiels. Ces mesures s'appliqueront tant que les conditions sanitaires exceptionnelles le justifieront.

La collectivité, qui fournit les locaux et installations dans lesquels le temps présentiel de la formation va se dérouler, respecte les mesures précisées dans le document « Mesures transitoires de sécurité sanitaire applicables aux formations présentielles en intra et en union du CNFPT » ci-annexé. Si des mesures d'adaptation de ce document sont nécessaires, elles seront mentionnées / précisées dans une annexe.

Le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce sur l'adoption de l'avenant à la convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée avec le CNFPT ainsi que l'annexe à l'avenant,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer cet avenant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sonia LUSSIEZ

Déléguée du Président

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C22-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020